

## Préparation aux tests de présélection des concours de l'Union européenne

### Raisonnement verbal, numérique, abstrait et jugement situationnel

Lieu : ENA, 2 Avenue de l'Observatoire, 75272 Paris Cedex 06, FRANCE.

Date : les jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018

Jeudi 20 septembre 2018	Vendredi 21 septembre 2018
<b>9h15 – 12h30</b> (pause de 15 minutes)	<b>9h15 – 12h30</b> (pause de 15 minutes)
<p><b>Introduction</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opportunités professionnelles au sein des institutions européennes</li> <li>▪ La politique de recrutement d'EPSO</li> <li>▪ Les différents concours de l'UE</li> <li>▪ Etapes de la procédure de sélection</li> </ul> <p><b>Préparation au test de raisonnement verbal (RV)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation du test de RV : format et objectifs</li> <li>▪ Conseils méthodologiques</li> <li>▪ Conseils pour l'entraînement et la préparation</li> </ul>	<p><b>Préparation au test de raisonnement numérique (RN)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation du test de RN : format et objectifs</li> <li>▪ Conseils méthodologiques</li> <li>▪ Types de calculs souvent observés</li> <li>▪ Conseils pour l'entraînement et la préparation</li> <li>▪ Session d'entraînement</li> <li>▪ Correction détaillée et conseils pour progresser</li> </ul>
<b>13h30 – 17h00</b> (pause de 15 minutes)	<b>13h30 – 17h00</b> (pause de 15 minutes)
<p><b>Préparation au test de RV (suite)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entraînement sur un échantillon de questions de RV</li> <li>▪ Correction détaillée et conseils pour progresser</li> </ul> <p><b>Préparation au test de raisonnement abstrait (RA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation du test de RA : format et objectifs</li> <li>▪ Types de questions, de règles et de séries souvent observés</li> <li>▪ Conseils méthodologiques</li> <li>▪ Session d'entraînement au raisonnement abstrait</li> <li>▪ Correction détaillée et conseils pour progresser</li> </ul>	<p><b>Préparation au test de jugement situationnel (TJS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation du test de TJS</li> <li>▪ Conseils méthodologiques</li> <li>▪ Compétences testées et comportements professionnels attendus</li> <li>▪ Conseils pour l'entraînement et la préparation au TJS</li> <li>▪ Correction détaillée et conseils pour progresser</li> </ul>

1 rue Sainte Marguerite, F-67080 STRASBOURG Cedex

<https://www.facebook.com/Prepa.concours.UE>

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 42 67 03789 67 auprès du préfet de la Région Grand Est  
(Article R. 6351-6 du code du travail)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

Toute demande d'annulation doit se faire par écrit (courrier, ou mél de préférence).

Toute demande de report ou d'annulation par un.e participant.e doit être limitée aux seuls cas de force majeure. La possibilité est donnée de remplacer un.e participant.e empêché.e par une autre personne satisfaisant aux conditions de la formation.

Les dates de formation en présentiel sont fixées par l'ENA et sont bloquées de façon ferme.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, l'ENA se réserve la possibilité d'annuler ou d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ENA est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale) utilisés par l'ENA pour assurer les formations constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. L'ensemble de ces contenus et supports pédagogiques demeurent la propriété exclusive de l'ENA. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée par l'ENA, sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

En particulier, un.e participant.e à la formation s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que les participant.e.s présent.e.s lors de la formation et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, l'ENA demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution de ses formations